

La réforme du collège au collège Ausone



Ce qui évoluera à la rentrée 2016

Les **cycles** deviennent triennaux.

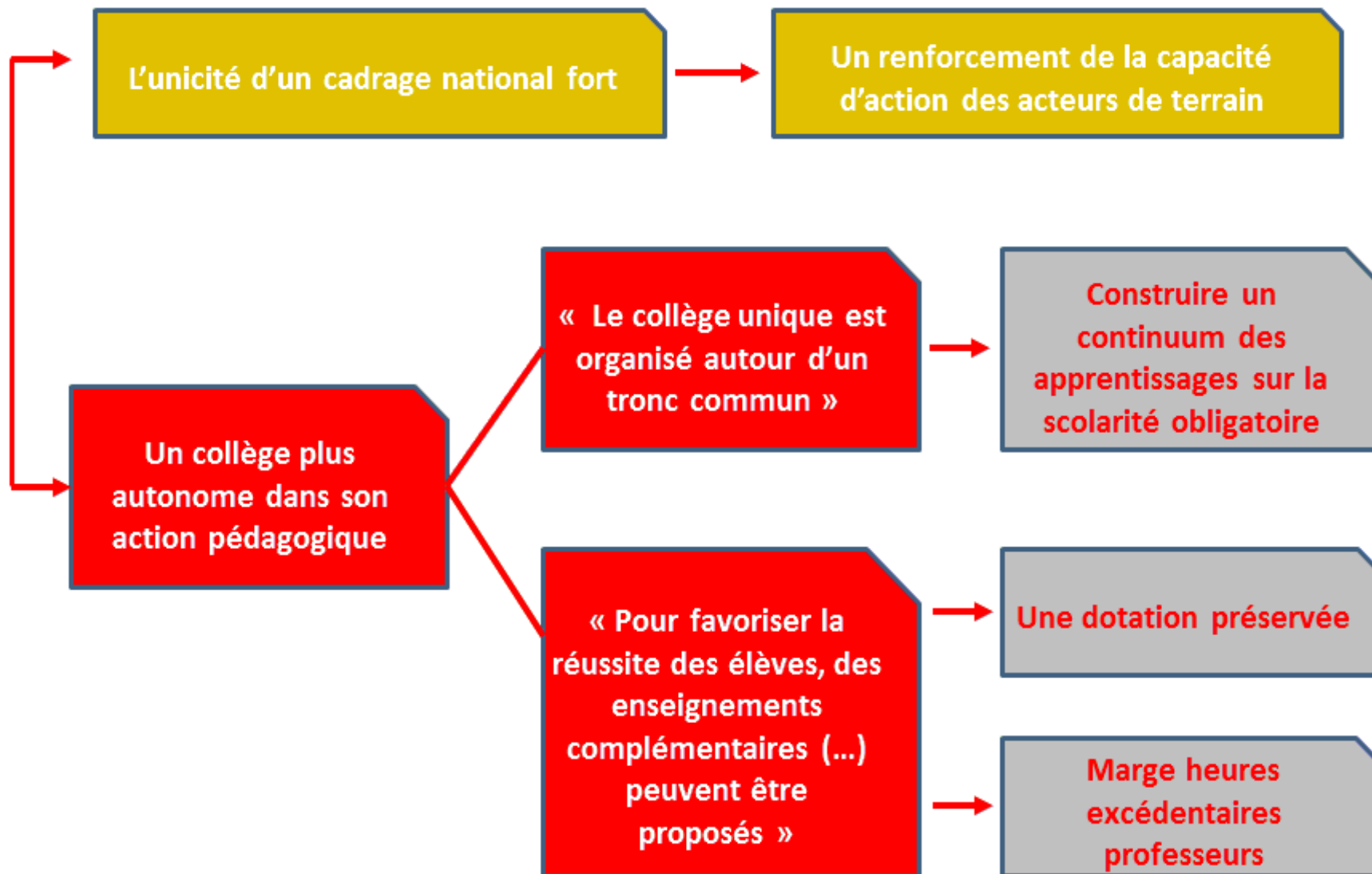
Le **socle commun** est redéfini.

Les **programmes** sont cyclés, soclés et donc réécrits.

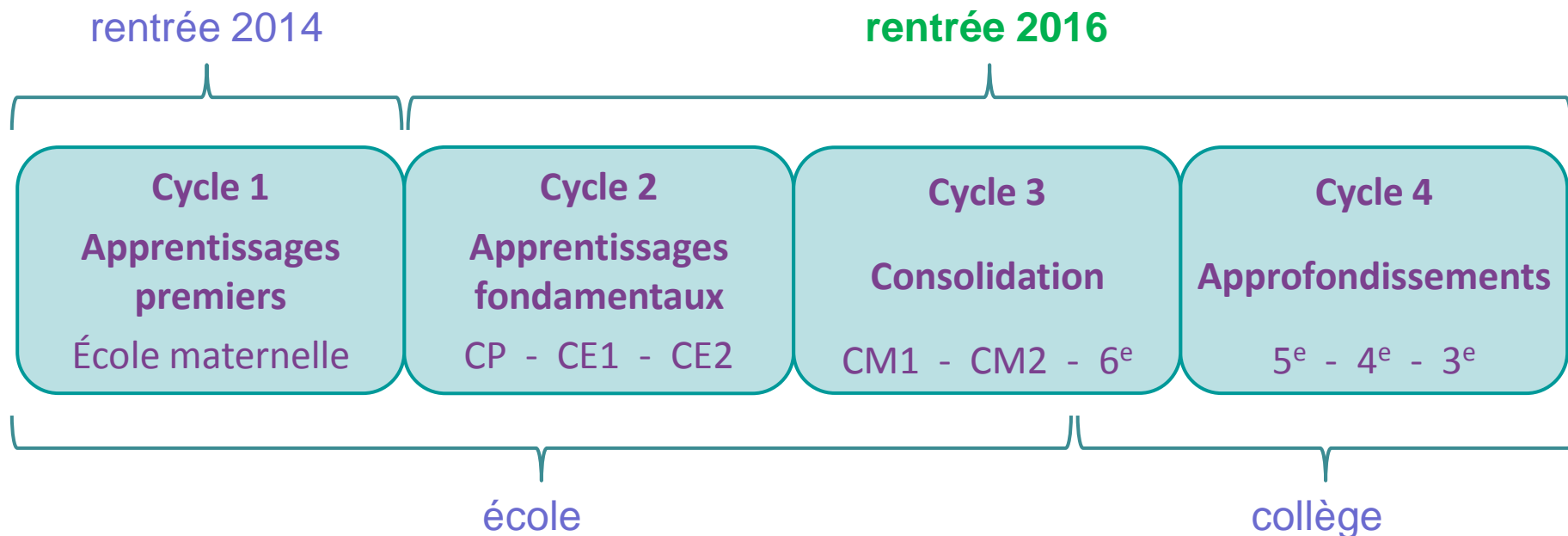
L'organisation des enseignements :

- les **grilles horaires** sont rééquilibrées ;
- les **enseignements complémentaires** (**AP** accompagnement personnalisé et **EPI** enseignements pratiques interdisciplinaires) s'adaptent aux choix des établissements ;
- des **enseignements de complément** (**LCA** langues et cultures de l'Antiquité « Latin » et **LCR** langues et cultures régionales « occitan ») sont proposés aux élèves ;
- une **marge d'autonomie** accrue permet une meilleure adaptation aux conditions locales.

Plus d'autonomie aux établissements



Les nouveaux cycles



Tous les niveaux, du CP à la 3^e, passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : **une collaboration à renforcer** dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

Une nouvelle organisation



Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

2. Les méthodes et outils pour apprendre

1. Les langages pour penser et communiquer

3. La formation de la personne et du citoyen

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Les nouveaux programmes

Des programmes davantage « **soclés** » : le travail dans le cadre de ces programmes doit permettre l'acquisition du socle commun.

Programmes de **cycle** : il revient aux équipes de choisir les progressions sur les 3 années de chaque cycle.

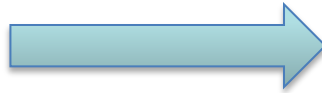
Les progressions des programmes du **cycle 3**, à cheval sur l'école et le collège, devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les nouveaux programmes : bulletin spécial n° 11 du 26 novembre 2015

→ Clic droit et ouvrir le lien [Bulletin officiel 11](#)

L'approche « curriculaire » des programmes

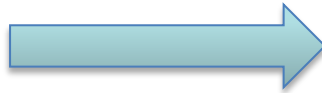
Des programmes



Un curriculum

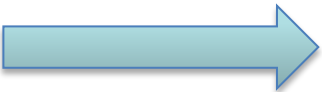
Des programmes
disciplinaires
Juxtaposés

*(des contenus, des
démarches, des méthodes et
des progressions)*



Un projet global
de développement des
compétences du socle
commun de connaissances,
de compétences et de
culture.

L'acquisition des
contenus du
programme par
l'élève



L'acquisition par chaque
élève du socle commun
au meilleur niveau de
maîtrise possible

L'approche «curriculaire» des programmes

Le curriculum est un ensemble plus large que les programmes d'enseignement, (incluant les objectifs de formation, contenus d'enseignement, mise en œuvre, évaluation...) qui se caractérise par :

- Un souci de cohérence interne entre les différents niveaux ou les disciplines,
- Un souci de cohérence externe avec l'ensemble des fonctions éducatives: finalités générales, évaluations, manuels, examens...
- La prise en compte de la réalité de la mise en œuvre dans les écoles et des apprentissages effectifs des élèves.

Le curriculum s'intéresse à la totalité et à la réalité du cursus des élèves sur l'ensemble des enseignements qu'il est appelé à suivre.

Les nouvelles grilles horaires (classes générales)

Les disciplines

L'établissement peut **moduler** de façon pondérée les horaires en respectant :

- les totaux disciplinaires sur le cycle ;
- les horaires annuels pour les élèves ;
- les ORS des enseignants.

Cas des **sciences expérimentales** et de la **technologie** en 6^e : chaque établissement choisit la répartition, avec possibilité de maintenir ou installer l'EIST.

La **deuxième langue vivante** est enseignée dès la 5^e.

Les **arts plastiques** et l'**éducation musicale** peuvent être répartis sur l'année ou semestrialisés.

L'arrêté sur l'organisation des enseignements

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
SVT		1,5	1,5	1,5
Technologie	4	1,5	1,5	1,5
Sciences physiques		1,5	1,5	1,5
LV1	4	3	3	3
LV2		2,5	2,5	2,5
HG-EMC	3	3	3	3,5
Arts Plastiques Éduc ⁿ musicale	1+1	1+1	1+1	1+1
EPS	4	3	3	3

Les enseignements obligatoires

26 h par classe

Enseignements communs

23 h en 6^e

22 h en 5^e / 4^e / 3^e



Enseignements complémentaires

3 h hebdomadaires en 6^e et 4 h hebdomadaires en 5^e, 4^e et 3^e

Accompagnement personnalisé

3 h en 6^e

2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

2 h en 5^e / 4^e / 3^e

L'arrêté sur l'organisation des enseignements

La circulaire sur l'organisation des enseignements

Les enseignements complémentaires

Accompagnement personnalisé (AP)

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

Les enseignements complémentaires

AP

et

EPI

correspondent à une « coloration »
pédagogique donnée à certains horaires
disciplinaires.

Il s'agit de mettre en œuvre dans son
enseignement de nouvelles modalités
pédagogiques.

...

L'arrêté sur l'organisation des enseignements

La circulaire sur l'organisation des enseignements

Les enseignements complémentaires

Accompagnement personnalisé

L'**accompagnement personnalisé** est **généralisé** à tous les niveaux :

- 3 h par semaine en classe de sixième ;
- 1 à 2 h par semaine à chaque niveau du cycle 4.

Tous les élèves sont concernés, avec un **même nombre d'heures** pour tous les élèves d'un même niveau de classe.

Il s'agit d'aider chaque élève à **ne plus avoir besoin d'aide** en prenant en compte ses **acquis** d'élève et son **potentiel** propre pour le mettre en action dans un contexte interactif.

L'**AP s'appuie sur la discipline** de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

L'arrêté sur l'organisation des enseignements

La circulaire sur l'organisation des enseignements

Les enseignements complémentaires

Enseignements pratiques interdisciplinaires

1/2

Les **EPI** se déroulent sur les trois années du cycle 4 et concernent **tous les élèves**, à raison de 2 h par semaine (durée identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe).

Ils se fondent sur des **démarches de projet interdisciplinaires** conduisant à des **réalisations concrètes** individuelles ou collectives.

Les **EPI** s'appuient sur les **disciplines** et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Ils contribuent à la mise en œuvre des **parcours** des élèves (**citoyen, Avenir, Education artistique et culturelle**).

L'arrêté sur l'organisation des enseignements

La circulaire sur l'organisation des enseignements

Les enseignements complémentaires

Enseignements pratiques interdisciplinaires « EPI »

2/2



Chaque élève devra avoir abordé au moins **6 de ces 8 thématiques** sur **le cycle 4** :

L'arrêté sur l'organisation des enseignements

La circulaire sur l'organisation des enseignements

Les enseignements complémentaires

Enseignements pratiques interdisciplinaires

2/2

**LES EPI par
Les 8 thématiques
interdisciplinaires
participent à la mise en
œuvre
de trois parcours élèves**

Le Parcours Citoyen.

Le Parcours Avenir.

**Le parcours d'Education
Artistique et Culturelle.**

Chaque élève devra avoir abordé au moins **6 de ces 8** thématiques sur **le cycle 4** ;
La mise en œuvre des parcours doit favoriser la participation d'autres personnels de
l'établissement et les partenariats.

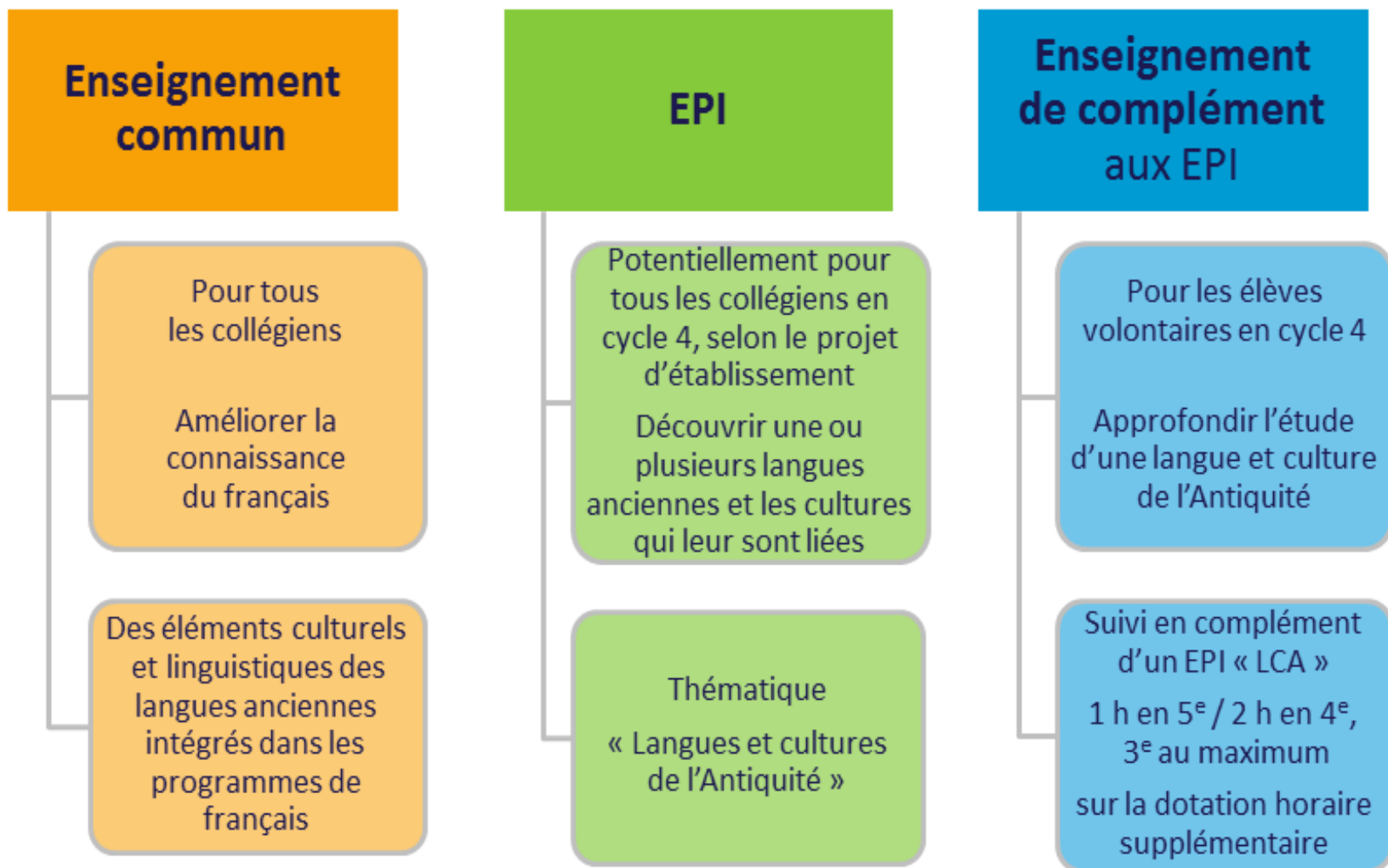
L'arrêté sur l'organisation des enseignements

La circulaire sur l'organisation des enseignements

Les enseignements de complément

Les élèves qui suivent un EPI « langues et cultures de l'Antiquité » peuvent bénéficier d'un **enseignement de complément** à raison, au maximum, de 1 h hebdomadaire en classe de 5^e et 2 h hebdomadaires en classes de 4^e et 3^e, qui viennent s'ajouter aux 26 h des enseignements obligatoires.

Langues et cultures de l'Antiquité (latin , grec)



La dotation horaire supplémentaire

**Dotation horaire pour les enseignements obligatoires :
26 h hebdomadaires par division**



**Dotation horaire supplémentaire :
3 h hebdomadaires multipliées par le nombre de divisions (2 h 45 à la rentrée 2016)
Soit en 2016-2017 : 55 heures pour les 20 classes générales**

**À répartir
par
niveau**



**Groupes
à effectif
réduit**

**Interventions
conjointes**

**Enseignement
de complément
aux EPI langues et cultures
de l'Antiquité / régionales**

La dotation horaire et son organisation

Les grands principes

1er principe :

une répartition disciplinaire à respecter pour chaque élève (organisation identique par niveau)

2nd principe :

« positionner » et organiser les enseignements complémentaires avec une organisation identique par niveau.